

Guide pour la compréhension du formulaire d'aide à la préparation du dépôt en ligne du dossier de  
candidature  
Appel à projets Pays de la Loire 2016 – 2018

Les différentes rubriques du formulaire de dépôt en ligne ne sont, pour le moment, pas totalement adaptées à notre dispositif. Ainsi, la Région des Pays de la Loire n'apparaît pas explicitement comme étant co-financier aux côtés du MAEDI, bien que ce soit pourtant le cas.

Dans l'attente d'un formulaire en ligne définitif, ce guide vous aidera à remplir correctement vos demandes, et vous indiquera comment indiquer la sollicitation financière faite à la Région, en plus de celle du MAEDI.

Le formulaire définitif devrait être mis en place pour la deuxième CRCD de l'année.

### 3. INFORMATIONS SUR LES PARTENAIRES

#### - **Autre (s) organisme (s) partenaire (s) du projet**

**La collectivité territoriale devra ajouter la Région des Pays de la Loire en tant qu' « Autre (s) collectivité(s) territoriale(s) française(s) partenaire(s) »**. En cas d'autre collectivité partenaire du projet, autre que la Région des Pays de la Loire, il convient de saisir la Région en premier.

### 4. DESCRIPTIF DU PROJET

#### - **Résumé**

Merci d'ajouter à cet endroit l'axe de la convention mobilisé sur le projet :

- Axe 1 : fonds régional d'appui aux projets de coopération décentralisée des collectivités territoriales ligériennes  
Ou
- Axe 2 : fonds régional pour l'intégration des jeunes dans l'action internationale des collectivités territoriales ligériennes

### 1. DETAIL DES ACTIONS DU PROJET DEPOSE (ICI ET LA BAS)

#### - **MUTUALISATION, COORDINATION ET SYNERGIE**

##### **Adhésion à un réseau régional multi-acteurs français**

Il conviendra ici de dire si vous êtes inscrits dans l'annuaire des acteurs du réseau des Pays de la Loire ALCID (Acteurs ligériens de la Coopération internationale et du développement). Cet annuaire se trouve sur le site internet [www.alcid.org](http://www.alcid.org). Cet élément est favorable dans l'examen du dossier. Si votre collectivité n'est pas inscrite à ce jour, nous vous invitons à le faire.

### 2. BUDGET ET MONTANT DU COFINANCEMENT DEMANDE

### 6-2 RESSOURCES PREVISIONNELLES DES COLLECTIVITES ET PARTENAIRES FRANÇAIS

Comme vous l'avez indiqué au point 3 (ci-dessus) la Région des Pays de la Loire est affichée en tant qu' « autre collectivité ou organisme partenaire français ». Celle-ci va donc automatiquement

s'ajouter dans le tableau. **Remplissez la partie la concernant en indiquant quel est le montant de cofinancement demandé**, même si le Conseil régional est bien cofinanceur et non organisme partenaire dans les faits.

#### **6.4 DEPENSES PREVISIONNELLES DES COLLECTIVITES ET PARTENAIRES DU PROJET – DEMANDE DE COFINANCEMENT MAEDI**

##### **- *Dépenses prévisionnelles des actions***

Le financement du conseil régional sera intégré dans la cellule « contribution des collectivités et partenaires français ». Il faudra y intégrer ce qui correspond à la part Région (soit la subvention sollicitée, divisée par deux). De la même manière, dans la colonne intitulée « demande de cofinancement MAEDI », il faudra intégrer la part Etat (soit la subvention sollicitée, divisée par deux).

##### **- *Dépenses prévisionnelles des coûts fixes***

Même chose.

##### **- *Coût total du projet en Euros***

**La part de la Région est incluse dans la contribution des collectivités et partenaires français, le montant exact de demande de subvention devra donc être intégré aux ressources prévisionnelles en partie 6.2.**

**Le montant du cofinancement demandé au MAEDI tient uniquement compte de la part Etat.**